

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DIRECTEUR DU 5 AVRIL 2017

15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (4) : Michel EDIAR (Président), Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire général),
Mathieu LEMERCIER (Trésorier), Bernard MORTELLIER (Secrétaire général-adjoint),

Excusés (3) : Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire général-adjointe) : pouvoir à Mathieu LEMERCIER
Sandrine TAISSON (Trésorière-adjointe) : pouvoir à Bernard MORTELLIER
Valérie BERGER-CAPBERN

Membre de droit : Marie-Violaine Palcau - DTN

Président de séance : Michel Ediar ; Secrétaire de séance : Jean-Philippe Stefanini
Après le mot de bienvenue du Président, celui-ci ouvre la séance à 17h00.

L'ordre du jour est le suivant :

- adoption des CR des deux derniers BD
- organisation/fonctionnement du BD
- RV avec le président du CNOSF
- candidature de Bernard Mortellier au CA du CNOSF
- planning réunions BD/CD 2017
- partenariat BN
- convention UNSS
- convention CNSD
- renouvellement des membres CMN: appel à candidatures
- nouveau site internet: pré-sélection des prestataires
- CQP animateur : tarifs formation
- code d'éthique et registre des conflits d'intérêts
- OOCup dans l'Ain en 2018: stratégie FFCO
- désignation du médecin fédéral 2017-2020
- ISOM 2017 (validé par le council de l'IOF le we dernier)
- MCO 2018

Le Président ouvre la séance à 17h00, première séance de l'Olympiade et souhaite la bienvenue à Jean-Philippe STEFANINI, nouveau Secrétaire Général.

Activités du Président

- 25 et 26 mars : AG FFCO (75)
- 29 mars : Réunion de travail avec le DTN (75)
- 31 mars : Rendez-vous avec le Président du CNOSF (75)

Activités du DTN

- 25 et 26 mars : AG FFCO (75)
- 28/30 mars : Formation continue DTN INSEP (75)
- 29 mars : Réunion de travail avec le Président (75)

1. Approbation des comptes rendus des bureaux directeurs du 24 mars et du 26 mars

Ces comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

2. Organisation et fonctionnement du Bureau Directeur, du Comité Directeur et des commissions

Le Président rappelle le rôle de chaque membre du bureau ainsi que celui du DTN en s'appuyant sur le document joint en annexe. Ce mode de fonctionnement est adopté. Il est suggéré de proposer à la prochaine Assemblée Générale une modification du Règlement Intérieur de la FFCO de façon à mieux préciser les différentes fonctions.

Il est également rappelé que le Président, le Secrétaire Général, le Trésorier et le Directeur technique national sont membres de droit des commissions fédérales.

Dans ce cadre, il sera rappelé aux Présidents de commissions la nécessité de les informer de toute réunion de commission, et de leur communiquer les projets de comptes rendus de réunion avant diffusion à l'extérieur (clubs ou ligues).

Elaboration du projet fédéral pour l'Olympiade

Le Président propose le calendrier suivant :

Le comité directeur sera réuni en séminaire sur le sujet les 20 et 21 mai à Paris

Le compte rendu de ses travaux sera validé en Bureau directeur puis diffusé aux clubs et aux ligues fin juin, ouvrant une première phase de discussion au sein des Ligues.

Une conférence des Présidents de ligue sera organisée pour discussion de ce projet le 2 Septembre.

S'ouvrira alors une seconde phase de concertation qui se conclura par des réunions de zone, où seront invités les Présidents de Ligue et de Comités Départementaux, envisagées :

pour la zone SW le 14 octobre à Bordeaux

pour la zone NW le 4 novembre en région parisienne

pour la zone SE le 18 novembre dans la région d'Aix en Provence

pour la zone NE le 25 novembre à Nancy

Le bureau approuve ce processus et le calendrier envisagé et demande d'en informer le plus rapidement possible les Ligues et les Clubs.

3. Planning des réunions de Bureau Directeur et de Comité Directeur

Pour 2017, les bureaux directeurs se tiendront :

Le 5 avril, le 19 mai, le 21 juin, le 24 juillet, le 1^{er} septembre, le 29 septembre, le 24 octobre, le 21 novembre et le 8 décembre.

Les comités directeurs se tiendront le 21 mai, le 30 septembre et le 9 décembre.

4. Relation avec le CNO SF

Le Président et le Secrétaire Général adjoint ont rencontré le Président du CNO SF vendredi 31 mars pour évoquer les échéances électorales prochaines au sein du CNO SF et pour lui faire part de la candidature éventuelle de Bernard MORTELLIER au conseil d'administration du CNO SF.

Le bureau prend acte de ce rendez vous, apporte son soutien à la candidature de Bernard MORTELLIER et suggère d'inclure dans sa profession de foi le rappel de notre attachement aux aspects Sport pour tous et Sport Santé.

Ce rendez-vous a également permis d'aborder le partenariat entre le CNO SF et France Télévision pour une meilleure couverture médiatique des sports. Dans ce cadre, le CNO SF disposera de moyens pour faciliter la mise en relation des fédérations sportives avec les sociétés de production et pour évaluer les devis reçus.

5. Partenariat BN

Le Président fait part au Bureau de la possibilité d'un partenariat avec la société BN. Ce partenariat permettrait d'assurer une visibilité de notre discipline en offrant aux acheteurs de produits BN des bons de participation à une séance de découverte de notre sport. Ce partenariat couvrirait la période de mars à décembre 2018. La proposition actuelle n'inclut aucun financement direct de la FFCO, ni aucune dotation en nature.

Au vu de la nature du produit concerné, le bureau directeur autorise le Président à poursuivre les discussions pour définir les modalités exactes de ce partenariat et suggère d'essayer d'obtenir une dotation minimale qui pourrait venir doter nos compétitions jeunes.

6. Convention avec l'UNSS

Le DTN fait part de l'avancement des discussions avec l'UNSS. Elle met à la disposition du bureau une première version du projet de convention résultant d'une séance de travail avec Valérie BERGER-CAPBERN. Le Bureau fait part de quelques remarques d'ordre juridique (non renouvellement tacite, ...), demande au DTN d'obtenir plus d'informations sur certains aspects de la proposition reçue de l'UNSS et souhaite que cette convention se focalise sur quelques points pratiques dont un encouragement fort à la prise de licence dans les clubs.

7. Convention avec le Centre National des Sports de la Défense (CNSD)

Le DTN fait part de l'avancement des discussions avec le CNSD. Elle présente oralement le projet de convention reçu et fait part des points qui lui semblent nécessiter des modifications.
Le bureau approuve la démarche retenue.

8. Renouvellement des membres des commissions mixtes nationales

Le DTN rappelle que plusieurs des conventions avec les fédérations scolaires ou universitaires (UNSS, FFSU, UGSEL, USEP) prévoient la mise en place de commissions mixtes nationales et qu'il nous appartient d'y désigner nos représentants. Le Bureau décide de lancer un appel à candidatures tout en indiquant donner la priorité aux anciens représentants.

9. Nouveau site Internet : avancement du projet

Le président fait le point sur l'avancement du projet. La FFCO a reçu dans les délais fixés six propositions qui ont fait l'objet d'une analyse attentive sur plusieurs critères dont le prix.

Il propose de retenir trois candidats et de leur demander de venir présenter en détail leur offre.

Le bureau suggère que le comité chargé de la sélection puisse être élargi à certains licenciés spécialistes du domaine dès lors qu'ils ne seraient pas en conflit d'intérêt.

10. Référents de zone

Le Président fait le point sur la mise en place au cours de la dernière olympiade des référents de zone. Il considère que cette expérience n'a pas été concluante et que la diminution du nombre de ligues ne pousse pas à la poursuivre. Après discussion au sein du bureau, il est décidé d'abandonner la notion de référent de zone mais de conserver au niveau des ligues les référents pour le calendrier, la formation, les jeunes et l'accès au HN ainsi que au niveau ligue ou département le référent cartographique. Le Bureau demande au Secrétaire Général adjoint de mettre à jour le plus rapidement possible la liste de ces référents.

11. Code d'Ethique

Le Président fait part de la démarche impulsée par l'IOF sur ce thème. Il propose que les membres des instances fédérales (BD, CD, commissions) remplisse une déclaration annuelle listant les éventuels conflits d'intérêts liés soit à d'autres fonctions associatives y compris au sein des Ligues et des clubs soit à des fonctions professionnelles. Un registre regroupant ces déclarations sera mis en place. Sur la base d'un tel registre, chaque membre ne pourra pas participer au débat précédent une décision pouvant le placer en situation de conflit d'intérêt.

Le bureau approuve la démarche.

12. OO-Cup 2018 dans l'Ain

Le Président fait part de l'historique de ces relations avec le président du Comité départemental de l'Ain Nicolas GREFF à ce sujet depuis environ 2 ans. Il indique avoir demandé au Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes Bernard DAHY d'organiser une réunion à Annecy à l'occasion du championnat de France de course d'orientation à VTT lors du week-end du 15 et 16 avril. La proximité de dates avec O'France 2018 dans la Ligue Grand Est tout comme l'absence d'insertion de cette compétition dans le calendrier fédéral pose problème.

Après un échange au sein du bureau au cours duquel il est mentionné :

qu'une telle manifestation ne peut avoir un sens en termes de développement territorial par la production de cartes de qualité que si et seulement si les structures fédérales locales en obtiennent un droit d'usage ;

qu'au départ la Ligue Auvergne Rhône Alpes avait soutenu cette manifestation sous forme d'une succession de courses départementales sans classement global à l'image d'autres manifestations ayant eu lieu les années précédentes en Isère et dans la Drôme ;

que suite à ce qui s'est passé récemment à l'occasion de l'organisation par un club suisse d'une compétition d'orientation à ski en France sans respecter les démarches administratives françaises- ce qui pourrait conduire les autorités locales à interdire toute manifestation de course d'orientation dans le secteur concerné - , nous souhaitons nous assurer du respect par l'organisateur de la réglementation et de nos règles techniques et de sécurité ;

Le bureau directeur mandate le Président pour adresser un courrier formel aux organisateurs leur rappelant le rôle de la Fédération, les procédures d'organisation de manifestation en France tant au niveau des administrations (Mairie, Préfecture, ONF) qu'au niveau fédéral pour l'inscription au calendrier et la perception des taxes fédérales et leur proposant de décaler la manifestation au mois d'août et de l'inscrire dans le cadre fédéral.

13. Désignation du médecin fédéral national

Le Président informe le bureau qu'après avoir échangé avec le médecin fédéral sortant sur quelques axes d'amélioration de son travail, le Président, conformément à l'article 5 du Règlement Médical, a renouvelé Mme Catherine CHALOPIN comme médecin fédéral national (MFN) pour la période 2017-2020. Il en profite pour rappeler que cette mission est une mission de bénévole et ne doit pas être confondue avec sa mission de médecin coordonnateur de la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR). Le bureau prend acte de cette nomination.

14. Publication de l'ISOM 2017

Le bureau prend acte de la publication de la spécification de la norme cartographique ISOM 2017. L'information fera l'objet d'une lettre aux clubs. Le bureau sollicitera la commission Equipements sportifs pour une traduction rapide en français du document présentant les modifications. Le bureau mandate le Secrétaire Général pour prendre contact avec les fédérations des autres pays francophones pour synchroniser le travail de traduction de la norme (sachant que dans tous les cas seule la version anglaise fait foi). En termes de mise en place, le bureau suggère de rendre cette norme obligatoire à compter de 2019 et fera le point avec les organisateurs des événements 2018 sur la possibilité pour eux d'appliquer la nouvelle norme en fonction de l'avancement des travaux cartographiques.

15. MCO 2018

Le Président informe le bureau de difficultés sur l'organisation des Mediterranean Championship (MOC) 2018. Il pourrait être nécessaire d'explorer la possibilité d'une solution de repli en France. Le bureau en prend acte.

Fin de séance à 20h45.

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général
Jean-Philippe STEFANINI



Annexe 1 : Description des fonctions de Président, Secrétaire général, Trésorier

Le Président

- Il détient, de par son élection, les pouvoirs les plus étendus, sans toutefois pouvoir aller à l'encontre des décisions de l'Assemblée Générale. A ce titre :
- Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile et fédérale, auprès des pouvoirs publics ou des organismes privés, sur son ressort territorial ;
- Il détient le pouvoir disciplinaire à l'égard des éventuels salariés de l'association et le pouvoir de poursuivre disciplinaire à l'égard de tous les membres, organes et licenciés de l'association ;
- Il ordonne les dépenses ;
- Il peut déléguer ses pouvoirs, suivant mandat écrit, pour des objets qu'il définit et délimite ;
- Il provoque les Assemblées Générales, les réunions du Comité Directeur. Il les préside de droit ;
- Il fixe avec le Secrétaire l'ordre du jour des réunions du Comité Directeur ;
- Il arrête l'ordre du jour des Assemblées Générales, sur proposition du Comité Directeur ;
- Il siège de droit à l'ensemble des réunions de toutes les commissions de l'association ;

Le Secrétaire

Il veille au bon fonctionnement du Comité Directeur. A ce titre :

- Il s'assure de la diffusion de l'information à destination des adhérents, des commissions ;
- Il assure l'information et la communication auprès des administrations, des instances fédérales et des tiers ;
- Il assure l'expédition des affaires courantes et veille à la stricte application des décisions du Comité Directeur ;
- Il est chargé également de la transcription, sur le registre prévu à cet effet, des procès-verbaux des Comités Directeurs et des Assemblées Générales ;
- Il assure la diffusion des procès-verbaux des diverses réunions ;
- Il surveille la correspondance courante ;
- Il procède aux inscriptions et à la délivrance des licences ;
- Il s'assure que l'utilisation des fichiers des adhérents et les listes de diffusion informatique qui en découlent soient utilisées à bon escient et de manière déontologique ;
- En cas de vacance ou de démission du Président, il organise une AG et convoque les membres de l'association.
- L'ensemble des signatures qu'il appose au titre de ses fonctions l'est toujours sur autorisation et sous le couvert et la responsabilité du Président.

Le Trésorier

Il assure la gestion financière de l'ensemble de l'association. Il assure la gestion des fonds et titres de l'association.

Il a donc pour missions :

- de préparer, chaque année, le budget prévisionnel qu'il soumet au Comité Directeur et qu'il présente ensuite à l'approbation de l'Assemblée Générale ;
- de surveiller la bonne exécution du budget ;
- de donner son accord pour les règlements financiers ;
- de donner un avis sur toutes propositions instituant une dépense nouvelle ne figurant pas au budget prévisionnel ;
- de veiller à l'établissement, en fin d'exercice, des documents comptables et notamment le compte de résultat ;
- de soumettre ces documents comptables au Comité Directeur pour approbation par l'Assemblée Générale ;
- de viser les documents comptables présentés à l'AG et validés par celle-ci.

L'ensemble des signatures qu'il appose au titre de ses fonctions l'est toujours sur autorisation et sous le couvert et la responsabilité du Président.